

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES  
EN APPLICATION DES 1 et 4 DE L'ARTICLE 238 BIS  
DU CODE GENERAL DES IMPOTS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 130 756 € (*cent trente mille sept cent cinquante-six euros*).

Cécile COLLINA-HUE  
Directrice générale et membre du Directoire